Email: IIgueGS@orange ft



14 au 16 novembre 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA. Le Rallye Conflent Fenouillèdes est inscrit en PEA

Lundi 15/09/2025	8h	Parution du règlement et ouverture des engagements	
Lundi 3/11/2025	MINUIT	Clôture des engagements (art. 3.1.5P)	
Samedi 8/11/205	8h30 à 12h / 14h à 18h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça	
	8h30 à 12h / 14h à18h	RECONNAISSANCES Jour 1 (art. 6.2 P)	
Dimanche 9/11/2025	8h30 à 13h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça	
	8h30 à 12h / 14h à18h	RECONNAISSANCES Jour 2 (art. 6.2 P)	
Jeudi 13/11/205	8h30 à 12h / 14h à 18 h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça	
	8h30 à 12h / 14h à18h	RECONNAISSANCES Jour 3 (art. 6.2 P)	
Vendredi 14/11/2025	8h30 à 13h	Mise à disposition carnet itinéraires Vérifications administratives préliminaires Café de France à Vinça	
	8h30 à 12h / 14h à18h	RECONNAISSANCES Jour 4 (art. 6.2 P)	
	A partir de 15h :	Ouverture parc de remorques 2 Rue Camp Llarg à Ille-sur-Tet Ouverture parcs d'assistance à Vinça	
	16h à 20h	Vérifications administratives complémentaires (art 1 3P) Vérifications techniques Distribution tracker (chèque de caution de 300€ LC Chrono) Espace La Catalane à Ille-sur-Têt	
	A partir de 16h	Ouverture parc fermé Place du Foirail à Ille sur Têt	
	A partir de 17h	Accueil officiels et commissaires Salle des fêtes de Vinça	
Samedi 15/11/2025	A partir de 7h30	Ouverture parc fermé Place Foirail Ille- sur-Tet Accueil des officiels et des commissaires Salle des fêtes Vinça	

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES2025

7h30 à 9h30 Vérifications administratives complémentaires (art 1 3P)

Vérifications techniques

Distribution tracker (chèque de caution de 300€ LC Chrono)

Espace La Catalane à Ille-sur-Têt

10h30 Briefing officiel au PC course à la Mairie de Vinça

Publication ordre et heure de départ des équipages 11h

autorisés au PC, Parc fermé, Sportity (CFR2025)

13h Départ de la 1er étape Place Foirail à Ille-sur-Tet

19h53 Reclassement avant les spéciales de nuit

Parking Promenade Vinça

Arrivée de la 1ère étape Place Foirail à Ille-sur-Tet Apartirde22h01

30minutesaprèsarrivéedernierconcurrent (CH entrée parc arrivée étape 1)

Publicationdesrésultatspartielsetordresdedépart de la 2ème étape au PC, à la Mairie Vinca et Sportity

Dimanche 16/11/2025 9h Départ de la 2ème étape Place Foirail à Ille-sur-Tet

> Arrivée de la 2ème étape Place Foirail à Ille-sur-Tet A partir de 13h43

Vérifications finales au Garage Renault 16h

3 camp Llarg à Ille sur Têt (Taux horaire 60€)

30minutesaprèsarrivéedernierconcurrent (dernier CH entrée parc fermé) :

Publicationdes résultats du rallye

Remise des prix sur le podium d'arrivée Place Foirail à Ille-sur-Tet

LIEUX – ADRESSES PRINCIPALES

Mise à disposition carnet itinéraires, vérifications administratives Café de France Vinça

Vérifications techniques Vérifications finales

Parc de remorques

Parcs assistance

Parc fermé départs et arrivée

Parc de regroupements PC Course / Collège

Accueil officiels, commissaires

Remise des prix

Espace la Catalane Ille sur Têt

Garage Renault

3camp Llarg à Ille sur Têt

2Rue Camp Llarg à Ille sur Têt (champ entre Aldi et métallerie Benezis)

Vinça (cf. plan road book) Place Foirail Ille-sur-Têt Parking Promenade Vinça

Mairie Vinça

Salle des fêtes Vinça Place Foirail Ille- sur-Têt

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 14, 15 et 16 novembre 2025, en qualité d'organisateur administratif et le Conflent Fenouillèdes Rallye 66, en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

42ème Rallye Conflent Fenouillèdes

la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée le Le présent règlement a été enregistré par ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation :

Président : Maryse Laffont Secrétaire : Vincent Legrand Trésorier : Louis Dubois

Membres: Membres de Conflent Fenouillèdes Rallye 66, ainsi que tous les bénévoles du CFR 66,

Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC66.

Secrétariat Rallye Adresse : 20 rue des Papillons 31700 Beauzelle

Téléphone: 06 84 22 67 60

Mail: conflent.fenouilledesrallye66@gmail.com

Permanence du Rallye: A partir du 14 novembre 2025, durant l'épreuve, le secrétariat du rallye, sera

situé à la Mairie de Vinça. Tél: 06 84 22 67 60

Organisateurtechnique:

Nom: Conflent Fenouillèdes Rallye 66

Adresse: Chez LVM – 1 rue des Tourterelles – 66700 ARGELES SUR MER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Tableaud'AffichageOfficiel:

Tableau d'affichage numérique : https://www.asac66-officiel.fr/rallyes

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application SPORTITY. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique). Tous les concurrents

seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

L'application SPORTITY est téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play. Afin de s'assurer qu'au moins 1 des membres de l'équipage a téléchargé l'application, une

vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.

Le mot de passe est : CFR2025

1.1P. OFFICIELS

Observateur delaLigue OccitanieMéditerranée	M. X	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Robert CLOS	Licence n° 6055
Commissaires Sportifs	M. Olivier COULET	Licence n° 19312
	M. Gerard BERTRAND	Licence n° 5705
Directeur de Course	M. Marc CIER	Licence n° 2942
Directeur de Course Adjoints	M. Thierry HERITIER	Licence n° 1713
	M. Robert RICHARD	Licence n° 44762
Directeur de Course « Nouveau Départ »	M. Thierry HERITIER	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Michel BARNEAUD	Licence n° 174402
, ,	M. Yves ESCLOUPES	Licence n° 76046
	M. Christophe ARIOLI (inter)	Licence n° 228702
	M. X	
Directeur de Course délégué véhicule tricolore		Licence n°
Directeur de Course délégué véhicule Damier	M. X	Licence n°
Directeur de course délégué Parc fermé	M. Alain GUIN	Licence n°3420
Directeur de course délégué aux Parc d'assistance/ regroupement	M. Thierry GRAUBY	Licence n°163786
Commissaire Technique responsable Moderne	M. Yvon JOURNAUX	Licence n°19327
Commissaire Technique responsable VHC	M. Jean Claude MARTY	Licence n° 32003
Commissaire Technique « Nouveau départ »	Mme. CHABAUD Claudine	Licence n°156447
Commissaires Techniques adjoints	M. Smaîl LECHEKHAB	Licence n° 28224
Sommer and the second s	M. Michel ALGANS	Licence n° 299446
Médecin chef	Dr Jean Paul Richard	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Jean Christophe LEROY	Licence n°5492
-	M. Marie RICHARD	Licence n°49602
	M. Yacine MECHOUK	Licence n° 220965
Délégué de l'Organisateur Technique :	M. Frank OLIVE	Licence n° 267699
Juges de faits	Mme Véronique CARBOU	Licence n°119788
Chargé des Vérifications Administratives	Mme LAFFONT Maryse	Licence n° 369202
Chargé du Contrôle des Publicités	M. Jean Pierre BOBO	Licence n°18920
Chargé des relations avec la presse	M. Louis DUBOIS	Licence n°304234
Classement	LC Chrono	
Speaker	M. Vincent Dugados	
	wi. vincent bugados	

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement ainsi que tous les commissaires de route officiant sur le Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au directeur de course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le42èmeRallyeConflent Fenouillèdes compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2026 avec un coefficient 3
- le Championnat Rallve Pilote et Copilote 2025 de la Lique Occitanie Méditerranée
- le Challenge 2025 Pilotes, Copilotes et Commissaires de l'ASAC66
- le trophée HANDKOOK 2025 avec un coefficient 2

Le Rallye du Conflent Fenouillèdes est inscrit en Participation Etrangère Autorisée.

1.3P. VERIFICATIONS

Leséquipagesengagésrecevront, un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une heure de convocation pour les vérifications techniques.

Lesvérificationsadministratives obligatoires

Elles auront lieu lors de la **remise duRoadbook àVinçaauCafédeFrance** suivant les heures indiquées en première page.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Passeport technique du véhicule
- Autorisationde prêt le caséchéant

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur véhicule et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc...) Les équipages devront présenter auprès des relations concurrents,

obligatoirement au CH d'entrée des Vérifications Techniques, l'original deleurpermisdeconduireetl'originaldeleurlicence.

Vérificationstechniquesavantledépart

Le système de géolocalisation vous sera distribué juste avant les vérifications techniques (prévoir des attaches pour le fixer et le chèque de caution de 300 euros à l'ordre de LC Chrono). Elles auront lieu le vendredi 14 novembre de 16h00 à 20h et le samedi 15 novembre 2025 de 7h30 à 9h30 à l'Espace de La Catalane à Ille-sur-Têt, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives obligatoires. Les voitures devront être « stickées » avant de passer aux vérifications techniques.

Vérifications finales

Elles auront lieu au Garage Renault Ille-sur-Têt Centre Commercial Ribéral 3 Camp Llarg 66130 Ille sur Têt

Immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

- 3.1.5P. Toutepersonnequidésireparticiperau 42èmeRallye Conflent Fenouillèdes doit dûment complétée, avant le lundi 3 novembre 2025 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement cijointe.
- 3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (VHC compris). L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du mercredi 5 novembre 2025 le nombre des engagés est inférieur à 70.
- 3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :
- aver la publicité facultative des organisateurs : 550 € (géolocalisation comprise) sans la publicité la cultative des organisateurs : 7000 € (x 2) in lise (ion comprise)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Conflent Fenouillèdes Rallye 66.

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

IMPORTANT : Les demandes d'engagement devront être dument remplies et envoyées à l'adresse suivante :

> **Mme Maryse LAFFONT** 20 rue des Papillons 31700 BEAUZELLE

plus un mail à : conflent.fenouilledesrallye66@gmail.com

Du fait de leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Jausoes concurrents, piloteset officiels devront êtreen possession etporter sureuxpendant toute la durée du rallye, leur licencevalable pourl'annéeen cours ainsiqueleur permis de conduireetune pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.

Dans tous les cas et quelques soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la première étape :

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

A l'issue de la deuxième section, le regroupement permet de fixer l'ordre de départ pour la 3ème section, d'après le classement provisoire à l'issue de la section 2, hors pénalités.

Pour la deuxième étape :

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES de la 1ère étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés « en nouveau départ après abandon » par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement surlesparcs d'assistance matérialisés et localisés à Vinça.

En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits.

Seuls les véhicules possédant un autocollant assistance seront admis dans le parc d'assistance.

Toute infraction à cette règle entrainera l'exclusion.

Il sera ouvert dès le vendredi 14 novembre 15h.

Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable du parc présent sur place.

Les emplacements seront numérotés et pré-attribués, un plan sera communiqué aux participants.

Danschaqueparcd'assistanceilestdemandéauxconcurrents:

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les concurrents doivent déposer leurs déchets dans les containers et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende.

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcerla sécurité desconcurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications techniques

Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le Rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.asac66.fr. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le Rallye.

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que son appareil dysfonctionne, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (LC Chrono), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

Le montant des amendes est conservé par la FFSA.

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armé à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : mise en conformité.

Pendant le Rallye:

1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.

2ème infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

ConformeaurèglementstandarddesrallyesFFSA.

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le 42ème Rallye Conflent Fenouillèdes représente un parcours de 402,26 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 : Ansignan – Prats de Sournia (11,86 km)

ES 2, 4, 6 : Campoussy - Catllar (16,92 km)

ES 7, 9 : Montalba le Château - Caramany (8,13 km)

ES 8, 10 : Pézilla de Conflent - Vinça (13,70 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le pointage en avance est autorisé en fin de première étape.

6.2 P. RECONNAISSANCES

ConformeaurèglementstandardFFSA.

- 6.2.1 P. Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 au maximum.
- **6.2.2 P.** Un sticker avec la mention reconnaissance et un numéro d'ordre sera à apposer en haut à droite du pare-brise du véhicule et un adhésif jaune fluo portant le numéro de reconnaissance à apposer obligatoirement sur la vitre arrière du véhicule au milieu.
- **6.2.6P.** Lesreconnaissancesauront lieuaux dates et heuressuivantes:

Jours autorisés : Samedi 8 novembre, Dimanche 9 novembre, Jeudi 13 novembre et Vendredi 14 novembre 2025.

Horaires des reconnaissances : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En dehors de la périodeprécitée, ellessontstrictementinterdites.

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route. (Respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye)

Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ et d'arrivée).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. 9 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les engagements offerts pour le 43^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes 2026, ne sont pas cessibles et les récompenses ne sont pas cumulables.

Distribution des primes (non cumulables)

Scratch:

1er	100% l'engagement Rallye Conflent Fenouillèdes 2026	
2ème	2ème 50% l'engagement Rallye Conflent Fenouillèdes 202	
30% l'engagement Rallye Conflent Fenouillèdes 202		

Classe:

	De 1 à 4 partants	De 5 à 10 partants	Plus de 10 partants
1 ^{er}	50% de l'engagement Rallye		75% de l'engagement Rallye
	Conflent Fenouillèdes 2026		Conflent Fenouillèdes 2025
2 ^{ème}		25% de l'engagement Rallye	50% de l'engagement Rallye
		Conflent Fenouillèdes 2025	Conflent Fenouillèdes 2025
3 ^{ème}			25% de l'engagement Rallye
			Conflent Fenouillèdes 2025

De nombreuses coupes et cadeaux récompenseront les concurrents et les commissaires.

La remise des prix aura lieu le dimanche 16 novembre 2025 sur le podium d'arrivée du rallye, Place du Foirail à Ille-sur-Têt.

Dans la mesure où le début de la remise a lieu le jour même de l'arrivée, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix (primes et coupes)